

CH de Tarbes-Lourdes – Construction d'un EHPAD (65)

Le **Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes (CHTL)** est un établissement public de santé majeur de la région Occitanie, issu de la fusion des centres hospitaliers de Bigorre (Tarbes) et de Lourdes. Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire des Hautes-Pyrénées, il dessert un bassin de vie concentrant environ **70 % de la population du département** et dispose de **1 318 lits**, pour 59 748 séjours et 426 055 journées en 2025. Premier employeur hospitalier du territoire (2 512 ETP non médicaux et 266 ETP médicaux), il sollicite un prêt participatif de **500 000 €** (extensible à 1 000 000 €) destiné à financer la **construction d'un EHPAD de 81 lits** en logements individualisés, assorti d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- **Porteur** : EPS, SIREN 266 500 180, dirigé par M. Christian Dublé
- **Objet** : construction d'un EHPAD de 81 lits (logements individualisés) avec un PASA de 14 places, dans un territoire au vieillissement marqué où l'établissement gère déjà 521 lits d'EHPAD
- **Montant et durée** : 500 000 € (montant cible, plafond de 1 000 000 €) sur 84 mois, amortissement par annuités constantes à échéances trimestrielles
- **Taux** : 3,30 % brut, sans sûreté ni remboursement anticipé
- **Autorisations** : l'ARS Occitanie a confirmé en août 2025, au vu des comptes financiers 2024, que l'établissement n'est pas soumis à autorisation préalable d'emprunt ; l'EPRD 2026 a été approuvé par l'ARS le 20 avril 2026
- **Antériorité** : première opération du CHTL avec Villyz

Structure de financement

Le prêt Villyz s'inscrit dans le **plan de financement d'un investissement médico-social structurant** : la construction d'un EHPAD neuf de 81 lits, qui participe à la modernisation d'un patrimoine immobilier vétuste à 86 %. Il vient en complément des financements bancaires de l'établissement, dont l'encours de dette (**42,5 M€ au 30 juin 2026**, taux moyen de 2,70 %) est réparti entre des prêteurs de premier plan (Crédit Agricole CIB 26,6 %, Caisse d'Épargne 17,5 %, Banque Postale 12,0 %, Caisse des Dépôts) et une émission obligataire de 10 M€. Le montant cible de 500 000 € représenterait environ **1,3 % de cet encours**. L'opération permet en outre au CHTL de faire connaître ses projets et enjeux aux citoyens de son bassin de vie.

Élément	Valeur		Lecture
Prêt participatif Villyz	500 000 €	84 mois, échéances trimestrielles	
Encours de dette au 30/06/2026	42,5 M€	Taux moyen 2,70 %	
Effet sur la dette de l'établissement	≈ 1,3 %	Poids marginal dans l'encours	

Situation financière de l'établissement

À l'image de nombreux établissements publics de santé, le CHTL connaît un **déficit structurel**, sous l'effet d'une insuffisance de capacité d'autofinancement et de l'augmentation des charges, notamment de personnel. Le résultat consolidé se dégrade en 2025 (-9,9 M€), exercice marqué par une hausse des charges d'exploitation. L'établissement conserve néanmoins une **trésorerie solide** (20,0 M€ fin 2025, soit 27 jours d'exploitation) et un **endettement contenu à 15 % des produits**, très inférieur à la moyenne nationale hospitalière. Les comptes 2023, 2024 et 2025 ont été **certifiés sans réserve** par le commissaire aux comptes.

Indicateur clé (M€)	2023	2024	2025	Lecture
Résultat toutes activités	-4,8	-4,8	-9,9	Déficit structurel
CAF	0,5	0,0	-5,0	Dégradation en 2025
CAF nette du remboursement en capital	-4,4	-4,5	-9,7	Recours à l'emprunt nécessaire
Trésorerie nette	16,7	22,5	20,0	27 jours d'exploitation
Encours de dette	35,8	37,3	39,8	15 % des produits

Le **réalisé d'activité 2025** confirme l'assise territoriale de l'établissement : 59 748 séjours, **327 219 venues externes**, **76 811 passages aux urgences**, 935 accouchements et 10 463 interventions au bloc opératoire, pour près de 290 M€ de dépenses consolidées.

Mise en perspective sectorielle (données DREES, mai 2025) : 7 EPS sur 10 étaient en déficit en 2024, pour un déficit cumulé national de 2,9 Md€ représentant **-2,7 % des produits** au niveau national, et un encours de dette hospitalier global de **27,9 % des produits**. Le CHTL présente ainsi une exploitation déficitaire caractéristique du secteur, mais se distingue par un **endettement nettement inférieur à la moyenne nationale** (15,0 % des produits) et une **trésorerie confortable**, deux signaux favorables à la soutenabilité de sa structure financière.

Capacité de remboursement

L'évaluation de la capacité de remboursement des **établissements publics de santé** repose sur trois ratios prudentiels définis par le décret n° 2011-1872 : taux d'indépendance financière (seuil 50 %), durée apparente de la dette (seuil 10 ans) et poids de la dette rapporté au total des produits (seuil 30 %). Le franchissement de deux d'entre eux déclenche l'obligation d'une autorisation préalable d'emprunt par l'ARS, applicable à tout emprunt de plus de 12 mois.

Fin 2025, le CHTL respecte **deux des trois seuils réglementaires** : taux d'indépendance financière de **44,1 %** (seuil 50 %) et poids de la dette de **15,0 % des produits** (seuil 30 %), seule la durée apparente n'étant pas calculable du fait de l'insuffisance d'autofinancement 2025. L'établissement **n'est donc pas soumis à autorisation préalable d'emprunt**, ce que l'ARS Occitanie a confirmé par écrit en août 2025 au vu des

comptes financiers 2024. Il s'inscrit dans le cadre du contrôle continu de la soutenabilité budgétaire exercé par l'ARS, qui a approuvé l'EPRD 2026 le 20 avril 2026. Trois dispositifs prudentiels renforcent la structure :

- **Tutelle ARS Occitanie** : dialogues de gestion réguliers, suivi mensuel de la trésorerie et approbation de l'EPRD 2026
- **Plan de performance engagé** : développement des recettes d'activité et maîtrise des dépenses, adossé au projet de site hospitalier commun Tarbes-Lourdes validé par le Conseil National de l'Investissement en Santé (CNIS) en 2021
- **Charge du prêt limitée** : annuité d'environ 80 K€ pour 500 K€ empruntés (intérêts totaux d'environ 60 K€ sur 7 ans), au regard d'une trésorerie de 20 M€ et d'un budget de près de 290 M€ de dépenses

Un porteur public sous tutelle ARS

Le CHTL est un **établissement public de santé** (article L6111-1 du code de la santé publique) qui ne peut pas faire faillite au sens commercial du terme : son existence et la continuité de ses missions sont garanties par la puissance publique. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la **tutelle de l'ARS Occitanie**, ses dépenses et recettes sont exécutées par un **comptable public** (Trésorerie Hospitalière des Hautes-Pyrénées), et il est soumis au **contrôle de la Cour des comptes** et régulièrement audité par la Chambre régionale des comptes, dont les travaux ont accompagné la fusion des deux établissements fondateurs et le projet de site unique. Son encours de dette (42,5 M€ au 30 juin 2026) présente une durée de vie résiduelle de 9 ans et 8 mois, profil classique d'un endettement hospitalier à moyen-long terme, pour un taux moyen maîtrisé de 2,70 %. L'établissement n'a fait l'objet d'**aucune procédure de défaut** sur un crédit au cours des cinq dernières années. Cette supervision multi-niveaux (ARS, DRFiP, Cour des comptes) justifie le **risque de défaut faible** habituellement attribué aux centres hospitaliers.

Pourquoi Villyz lui fait confiance

Le CHTL présente le profil d'un **établissement pivot en tension d'exploitation mais à l'assise territoriale et bilancielle solide** : exploitation déficitaire caractéristique du secteur, mais endettement contenu, trésorerie confortable et cadre institutionnel protecteur. Les arguments suivants soutiennent la décision de sélection :

- **Statut juridique protecteur** : EPS non soumis à faillite commerciale, comptable public, contrôle de la Cour des comptes
- **Encadrement réglementaire renforcé** : tutelle ARS Occitanie, non-assujettissement à autorisation préalable d'emprunt confirmé par l'ARS, EPRD 2026 approuvé, comptes certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes
- **Caractère limité du prêt** : 500 K€ représentent environ 1,3 % de l'encours de dette ; annuité d'environ 80 K€ au regard d'un budget de près de 290 M€ et d'une trésorerie de 20 M€
- **Structure bilancielle favorable** : dette limitée à 15 % des produits (contre 27,9 % au plan national), taux moyen de 2,70 %, trésorerie de 27 jours d'exploitation

-
- **Projet médico-social structurant** : EHPAD neuf de 81 lits avec PASA de 14 places, répondant au vieillissement du territoire et à la vétusté du patrimoine, dans le prolongement de la recomposition hospitalière validée par le CNIS

Les principaux risques portent sur la **persistance du déficit structurel** (résultat consolidé de -9,9 M€ en 2025, CAF devenue négative), la **durée de 84 mois** de l'opération, plus longue qu'une ligne de trésorerie, et l'**illiquidité du prêt** non cessible ni remboursable par anticipation, atténuée toutefois par l'amortissement trimestriel du capital. Le statut d'établissement public, la supervision ARS, la trésorerie solide et le caractère négligeable du prêt au regard de la surface financière de l'établissement offrent une marge de sécurité institutionnelle robuste sur la durée du prêt.